

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

Arrêté de voirie Portant Autorisation d'Occupation du Domaine Public

Prolongation de l'arrêté n°2024-235-S

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route,
Vu le Code la voirie routière,
Considérant les travaux entrepris rue de l'Égalité
Considérant l'arrêté n°2024-235-S en date du 13 septembre 2024,
Considérant que les travaux ne seront pas terminés à la date fixée sur l'arrêté n°2024-235-S,
Vu la demande de prolongation en date du 18 septembre 2024 par **l'Entreprise TPRN** concernant la réalisation des travaux pour deux raccordements d'eaux pluviales sur le réseau sous la voirie – **rue de l'Égalité à DECHY**,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1^{er}

L'arrêté n°2024-235-S en date du 13 septembre 2024 reste applicable jusqu'au 25 septembre 2024.

Article 2.

Les autres articles de l'arrêté n°2024-235-S restent inchangés.

Article 3.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur **l'Entreprise TPRN**
- Monsieur le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY
Le 18 septembre 2024

Le Maire

Publié sur le site de la ville le 20 septembre 2024

Jean-Michel SZATNY

